

Quel est le bénéfice procuré à chaque personne par l'Epicerie Sociale et Solidaire ?

L'accès à ESPOIRS, le Marché des Salines, est de 3 mois. Un courrier d'attribution sera envoyé à chaque personne bénéficiant de ce dispositif. Le courrier fixera :

- la date du 1^{er} rendez-vous
- le montant du panier attribué pour le trimestre. Ce montant diffère en fonction de la composition familiale et du montant du reste à vivre (ressources moins charges liées au logement)
- le montant de l'économie alimentaire réalisée au trimestre.

Le courrier sera accompagné :

- du secours éventuel du CCAS
- d'une carte d'accès au magasin
- d'un courrier d'admission pour SOS Bébé en cas de présence d'un enfant de moins d'un an.

Comment faire les courses ?

Vous vous présenterez à ESPOIRS, le Marché des Salines, 1 rue des Salines et serez accueilli par des bénévoles qui vous expliqueront le fonctionnement du magasin et détermineront avec vous les jours de vos futurs passages : 1 tous les 15 jours pendant 3 mois.

Au-delà des courses

Vous pourrez également vous inscrire à des ateliers de cuisine ou profiter de conseils nutritionnels et ainsi bénéficier de conseils et d'astuces de la vie quotidienne.

Epicerie Sociale et Solidaire de Reims ESPOIRS, le Marché des Salines

1 rue des Salines
Tél. 03.26.04.31.75

Lignes de bus :
11 et Citadine 1, arrêt Saint-Nicaise
Citadine 2, arrêt Salines
4 et 5, arrêt St-Thimothée



Cette fiche a été réalisée par la Ville de Reims afin de vous aider dans vos démarches auprès des services municipaux.



L'Epicerie Sociale et Solidaire de Reims

ESPOIRS, le Marché des Salines

CCAS

Reims pratique



**En signant conjointement
avec les associations
la Charte des partenaires
de l'Épicerie Sociale et Solidaire
de Reims, ESPOIRS, le Marché
des Salines, la Ville de Reims marque
sa volonté de soutenir les Rémois
les plus fragiles en leur offrant
les moyens de devenir acteurs
de leur alimentation.
Fort du soutien de bénévoles
et d'associations, ce nouveau
dispositif géré administrativement
et financièrement par le Centre
Communal d'Action Sociale, apparaît
comme un outil supplémentaire dans la
lutte contre la précarité au quotidien.**



Une épicerie sociale et solidaire, pour qui ?

L'Épicerie Sociale et Solidaire de Reims s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés financières, qu'elles soient passagères ou plus durables.

Où s'adresser pour accéder à l'Épicerie Sociale et Solidaire ?

La demande d'accès peut être constituée auprès :

- des Circonscriptions de la Solidarité Départementale
- du Centre Communal d'Action Sociale
- du Service Social du CROUS ou de l'Université pour les étudiants
- de tout travailleur social de Reims.

Comment constituer le dossier ?

Le dossier relatif à votre situation sociale et familiale sera constitué avec l'intervenant social.

Il comportera les pièces suivantes :

- composition familiale
(ensemble des personnes vivant au domicile)
- ressources de l'ensemble des personnes : salaire, allocations de Pôle Emploi, allocations de la CAF, allocation adultes handicapés, pension d'invalidité, rente accident du travail, retraites, bourses de l'enseignement supérieur...
- charges liées au logement : loyer, assurance habitation, électricité, gaz, eau
- mensualités de remboursement d'un dossier Banque de France, s'il existe
- avis de (non) imposition.

L'accès à ESPOIRS vous permettra de faire des économies sur votre budget alimentation.

Vous définirez, en accord avec l'intervenant social, ce qui peut être financé avec l'économie réalisée : paiement d'une facture, d'une échéance de loyer, d'une assurance, d'une inscription à un loisir.

Le choix arrêté sera concrétisé dans un contrat d'engagement.

La demande est instruite par le CCAS afin d'être présentée à la Commission d'Accès pour décision.